



**Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de  
Recherche en Développement Culturel  
IRES-RDEC / LOME-TOGO**

*Diplômes de Master et de Doctorat accrédités par le CAMES, novembre 2018*

01 B.P. 3253 Lomé 01 Tél. : (228) 22.22.44.33 Fax : (228) 22.20.72.45 / crac\_2003@hotmail.com / doctorat\_iresrdec@yahoo.fr / Site web : iresrdec.org

**APPEL A CONTRIBUTIONS**  
**Revue *Ingénierie culturelle* de l'IRES-RDEC**  
**N°008 Décembre 2019**

-----

**Thème :**

**« La place de la culture dans le processus du  
développement durable en Afrique »**

Cet appel à propositions d'articles s'inscrit dans les activités de recherche de l'IRES-RDEC et plus spécifiquement dans celles du Laboratoire Régional de Recherche sur la Culture, les arts et le Développement (LARECADE).

Il s'agit de questionner dans ce numéro les notions de « *culture* » et de « *développement durable* » dans la zone Afrique.

Cette thématique n'est pas en elle-même nouvelle, mais elle constitue un prétexte pour mobiliser des réflexions et des travaux issus de disciplines variées tout en n'omettant pas des démarches transdisciplinaires.

En effet, dès 1996, la réflexion sur le développement durable qui était axée essentiellement sur les thèmes de l'environnement et du développement (Rapport Brundtland, 1987 ; Déclaration de Rio, 1992), s'est élargie pour prendre en compte les valeurs culturelles et pour réaffirmer la nécessité du dialogue inter culturel comme gage de paix (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité Culturelle, 2001)

A ce propos, Javier Perez de Cuéllar a écrit en 1996 « Le défi que l'humanité est appelé à relever est d'adopter de nouvelles formes de pensée, de nouvelles façons d'agir, de nouvelles façons de s'organiser en société, en un mot, de nouvelles façons de vivre. Il s'agit aussi de promouvoir différentes voies du développement, en étant conscient de l'influence des facteurs culturels sur la

manière dont les sociétés conçoivent leur avenir et choisissent les moyens de le réaliser » (Pérez de Cuéllar, Notre diversité créatrice, 1996).

De fait, cette nouvelle approche inclut la culture dans le processus du développement et partant du développement durable.

Ainsi le rôle de la culture est donc accru dans les différents domaines liés au développement durable à savoir :

- L'économie : la place centrale des industries culturelles et créatives pour soutenir la croissance économique dans les nouvelles dynamiques de l'économie créative (UNESCO et PNUD, 2013).
- Le patrimoine et la diversité : la préservation et la promotion du patrimoine culturel local à travers les arts, les industries culturelles, l'artisanat, les festivités, les sites historiques, etc. (UNESCO, 2010).
- L'équité et l'inclusion sociale : le rôle des domaines culturels non seulement dans la recherche d'une équité économique mais également dans la construction des identités des sociétés et, de ce fait, dans le développement des valeurs de tolérance, d'appartenance, de résilience, etc. (UNESCO et PNUD, 2013).
- L'environnement naturel et urbain : l'interdépendance entre la diversité culturelle et la diversité biologique, entre l'identité culturelle et la planification urbaine et rurale ainsi qu'entre les industries culturelles et la promotion d'une croissance économique 'verte' (UNESCO, 2015, 2010).
- L'éducation : l'importance de valoriser et d'intégrer les domaines et ressources culturels à tous les niveaux des programmes éducatifs ainsi que de renforcer les capacités des acteurs culturels (UNESCO, 2013 ; 2010).
- La gouvernance : le renforcement de la gouvernance des industries culturelles, surtout dans le nouveau contexte induit par des technologies numériques, afin de pouvoir créer et profiter de nouvelles opportunités de développement (UNESCO, 2013).

Dans ce contexte, il s'agit de s'interroger sur les enjeux, les défis et les perspectives du développement durable en lien avec la culture sur le continent africain dont la plupart des pays sont en voie de développement.

Date limite :

Les articles pour ce numéro doivent parvenir au secrétariat de la revue au plus tard le **31 octobre 2019** en conformité avec l'option éditoriale de notre revue ci-après présentée.

## Normes éditoriales

*Ingénierie Culturelle* est une revue scientifique appartenant à l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), un Institut *Interétatique de formation et de recherche en Développement Culturel en Afrique* dont les diplômes de Master et de doctorat sont reconnus et accrédités par le PRED CAMES.

Cette revue est indexée au CAMES. Elle paraît semestriellement et, au besoin, en hors série et en édition spéciale. Elle publie prioritairement les travaux des sciences humaines et sociales portant sur les thématiques suivantes :

- Développement culturel
- Paix, Développement et Citoyenneté

Elle publie aussi les textes des comptes rendus des activités scientifiques de l'Institut.

Les textes sont sélectionnés par un comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, de leur intérêt et de leur rigueur scientifique, puis publiés sur décision de l'administration de la revue.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes suivantes :

1. Le volume et la typographie : le volume d'un article : 10 à 20 pages environ ; l'interligne : 1,15 ; la police : Times new romans ; la taille de police : 11 (9 en bas de page) ; le format : A4 ; les marges de haut, de bas, de gauche et de droite : 2,5 cm.
2. L'ordre logique du texte : le manuscrit soumis doit comporter les mentions suivantes :
  - titre de l'article en caractère d'imprimerie ;
  - une signature comportant le nom de l'auteur en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
  - un résumé en français et en Anglais de 10 lignes au maximum ;
  - un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
  - une introduction ;
  - un développement ;
  - une conclusion ;
  - une partie source et bibliographie.
3. Les articulations du développement du texte. Les titres et sous-titres sont à présenter ainsi :
  1. pour le titre de la première section ;
  - 1.1. Pour le premier sous-titre de la première section ;

- 1.2. Pour le deuxième sous-titre de la première section, etc.
  - 2. pour le titre de la deuxième section ;
    - 2.1. Pour le premier sous-titre de la deuxième section ;
    - 2.2. Pour le deuxième sous-titre de la deuxième section, etc.
4. Les titres, les sous-titres et chaque début de paragraphe doivent être mis en retrait (1 cm). Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible. Pour faciliter le montage final de la revue, il est exigé de faire manuellement la numérotation des titres, des tableaux, de toutes les figures, etc.
  5. La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.
  6. La référence bibliographique adoptée est celle des notes intégrées au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur année de publication : page à laquelle l'information a été prise).
  7. La référence aux sources (sources orales, archives, ouvrages-sources, périodiques ou publications officielles) dans le corps du texte se met en note de bas de page, en mentionnant si possible le ou les pages contenant les informations données.
  8. Pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), le document utilisé avec les précisions de date, d'auteur et, si possible, de page où se trouve l'information donnée.
  9. Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consistent à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de premières mains consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :
    - pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance ;
    - pour les publications officielles, suivre la logique des livres si c'est un ouvrage ancien ; mais dans le cas des périodiques, mentionner l'institution ou l'auteur, le titre en italique, l'année et toutes les autres informations nécessaires à l'identification (numéro, nature, etc.) ;
    - pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), titre du dossier.
  10. La bibliographie consiste à indiquer les ouvrages consultés et/ou cités. Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms des auteurs). La présentation suivante est recommandée :
    - pour un **livre** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale en majuscule du prénom, année d'édition : titre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre total de pages facultatif ;

- pour un **article** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale du prénom, année : « le titre de l'article entre guillemets » (sans italique), le titre de la revue en italique, le numéro, le lieu d'édition, l'identification des pages du début et de la fin de l'article dans la revue.

11. La langue de publication de la revue est le français. La publication d'un texte en une langue autre que le français est soumise à autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français sont en italique et sans guillemets.
12. Toutes les citations doivent être mises entre guillemets et sans italique. Les citations de plus de quatre lignes sont mises en retrait, en interligne simple, taille 10.
13. Les mots étrangers au français sont à mettre en italique et sans guillemets, exceptées les citations en langue étrangère (qui sont à la fois en italique et entre guillemets).
14. La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.
15. La présentation des figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue *Ingénierie Culturelle* qui est de 16×24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).
16. La rédaction ne donne suite qu'aux textes qui lui sont envoyés directement sans passer par des intermédiaires.
17. Contact : *Ingénierie Culturelle*, Revue de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), BP : 3253, Lomé Togo ; Téléphone : (228) 22-22-44-33 ; Fax : (228) 22 20 72 45 ; E-mail : [r.ingcult@gmail.com](mailto:r.ingcult@gmail.com) / [abidesohou@gmail.com](mailto:abidesohou@gmail.com)
18. Les contributeurs payeront **25 000 FCFA** à la soumission de l'article et **25 000 FCFA** à l'acceptation, par Western union, Money gram ou autres moyens au Comptable de l'IRES-RDEC.

Adresse :

**Monsieur KEZA Tchaa, Comptable de l'IRES-RDEC**

**01 BP 3253 Lomé 01**

**Cel : 00228 90 16 59 63**

**Courriel : kezacom@yahoo.ca**

NB :

La publication des articles et le retrait des tirés à part sont subordonnés au paiement des frais au comptable de l'IRES-RDEC et à leurs notifications au secrétariat de rédaction de la revue.